

Liste des délibérations examinées le jeudi 21 mai 2026

2026-049	Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) (Rapporteur : Monsieur le Maire)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-050	Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Rapporteur : Philippe AVARE)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-051	Convention de financement entre la Fondation du patrimoine, dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, et la Commune de Gagny, pour la restructuration, la consolidation et la restauration du Château de Maison Blanche à Gagny (Rapporteur : Ashween SIVAKUMAR)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-052	Travaux de dépollution de l'étang de Maison Rouge à Gagny - Demande de subvention au titre du Fonds Vert (Rapporteur : Ashween SIVAKUMAR)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-053	Création de postes liés à l'accroissement saisonnier d'activité (Rapporteur : Mireille BOURRAT)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-054	Fixation du taux de rémunération des vacataires du théâtre et du cinéma municipal (Rapporteur : Mireille BOURRAT)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants 38 voix pour, 5 abstentions (<i>Groupe Gagny à Gauche</i>)
2026-055	Modification du tableau des emplois (Rapporteur : Mireille BOURRAT)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-056	Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire ou non alimentaire pour le mois de décembre 2026 (Rapporteur : Thierry KITTAVINY)	Le Conseil Municipal décide à la majorité 38 voix pour, 5 voix contre (<i>Groupe Gagny à Gauche</i>)
2026-057	Sollicitation de Tickets Loisirs auprès de la Région Ile-de-France (Rapporteur : Loïc GUIHENEUF)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

2026-058	Convention "Coup de pouce animation" (Rapporteur : Aïcha MEDJAOUI)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-059	Convention "Engagé pour le permis" (Rapporteur : Aïcha MEDJAOUI)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-060	Contribution communale obligatoire relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée MERKAZ HATORAH pour l'année scolaire 2025/2026 (Rapporteur : Marija VICOVAC)	Le Conseil Municipal décide à la majorité 38 voix pour, 5 voix contre (<i>Groupe Gagny à Gauche</i>)
2026-061	Contribution communale obligatoire relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée SAINTE JEANNE D'ARC pour l'année scolaire 2025/2026 (Rapporteur : Marija VICOVAC)	Le Conseil Municipal décide à la majorité 38 voix pour, 5 voix contre (<i>Groupe Gagny à Gauche</i>)
2026-062	Attribution de subventions aux associations de la commune de Gagny (Rapporteur : Muriel BOUSSUGES)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-063	Subvention à la Caisse des Écoles sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Marija VICOVAC)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-064	Subvention à l'Union Sportive Municipale de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Muriel BOUSSUGES)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-065	Subvention au Handball Club de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Loïc GUIHENEUF)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-066	Subvention à la Mission Locale - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Muriel BOUSSUGES)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-067	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Muriel BOUSSUGES)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-068	Subvention au Centre Socioculturel les Hauts de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Loïc GUIHENEUF)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

2026-069	Subvention au Centre Socioculturel les Épinettes - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Loïc GUIHENEUF)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-070	Subvention au Syndicat d'Initiative de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny (Rapporteur : Muriel BOUSSUGES)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-071	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Yaninga pour sa participation à la fête de la Musique 2026 (Rapporteur : Elodie CUTARD)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
2026-072	Désignation des représentants de la Commune de Gagny au sein de Collectivités forestières Île-de-France (Rapporteur : Rolin CRANOLY)	Le Conseil Municipal décide à l'unanimité



Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-049 : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) qui institue une commission communale des impôts directs,

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs sont de huit titulaires et de huit suppléants,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'approuver la liste de 32 contribuables ci-dessous indiquée et autoriser Monsieur le Maire à l'adresser au Directeur des services fiscaux :

1	Mme Bénédicte AUBRY	17	M. Thierry KITTAVINY
2	M. Philippe AVARE	18	Mme Mavides VENETIA
3	Mme Chantal DEVAUX	19	Mme Koumba DIARRA
4	Mme Ibticem BOUKARI	20	M. Guillaume FOURNIER
5	Mme Mireille BOURRAT	21	Mme Karine PAINEAU
6	M. Mourad BENMEDDOUR	22	M. Michel MARTINET
7	Mme Marie-Chantal CHERUBIN	23	Mme Aïcha MEDJAOUI
8	M. Yves-Armand N'VIDAH	24	M. Hien-Vinh PHAN
9	Mme Elodie CUTARD	25	M. Laurent PIGNAULT
10	M. Alpha Yaya DIALLO	26	M. Frédéric PUYRAIMOND
11	Mme Juliette HEBEL	27	Mme Anne-Laure CRANOLY
12	M. Thierry HAUS	28	M. Jean-François SAMBOU
13	M. Luca FILIPPI	29	Mme Sandrine MIMOUN
14	M. Éric GERSCHEL	30	Mme Lucette SOUPLET
15	Mme Sylviane GUICHARD-LAIR	31	M. Camille BRIERE
16	M. Loïc GUIHENEUF	32	Mme Corinne GIRARD

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Directeur des services fiscaux.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-050 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à

certaines agents publics en application de l'article 42 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022,

Vu le décret n°2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant que le CCAS prend part à de nombreux projets comme la Nuit de la Solidarité, propose de multiples animations comme les sorties, les ateliers seniors,

Considérant le transfert à la Ville de la gestion de l'animation et des festivités seniors,

Considérant que les agents œuvrant quotidiennement au sein du CCAS ont également bénéficié de l'augmentation du point d'indice,

Considérant qu'il est ainsi proposé d'attribuer une subvention au CCAS,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer une subvention communale pour un montant total de 1 200 000 € au titre de l'année 2026.

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et au Centre Communal d'Action Sociale de Gagny.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-051 : Convention de financement entre la Fondation du patrimoine, dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, et la Commune de Gagny, pour la restructuration, la consolidation et la restauration du Château de Maison Blanche à Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Koumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de financement ci-annexée,

Considérant que dans le cadre de l'opération portant sur la restructuration, la consolidation et la restructuration du Château de Maison Blanche, en un équipement plurifonctionnel, la Ville de Gagny se voit attribuée une aide financière d'un montant de 3 000,00 € par la Fondation du patrimoine grâce à un partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis,

Considérant le montant prévisionnel des travaux de restructuration et de consolidation du Château de Maison Blanche estimé à 3 693 750,00 € HT lors de la phase Diagnostic-Esquisse (valeur 2023),

Considérant que la Ville de Gagny a sollicité et obtenu des aides publiques auprès de la Région Ile-de-France, à hauteur de 700 000,00 € et auprès de l'Etat, à hauteur de 600 000,00 €,

Considérant que la Fondation du patrimoine a déjà attribué à ce projet, dans le cadre de la Mission Patrimoine, incarnée par Stéphane Bern, une aide financière de 300 000,00 €,

Considérant que la Fondation du patrimoine a précédemment complété de 100 000,00 € son aide financière grâce au mécénat d'AXA,

Considérant qu'une collecte de dons est également menée sous l'égide de la Fondation du patrimoine pour ce projet,

Considérant qu'il convient de ce fait de passer une convention de financement avec la Fondation du patrimoine afin de régir l'aide financière de 3 000,00 € apportée par la Fondation du patrimoine à la Ville de Gagny dans le cadre de ces travaux,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de financement jointe en annexe ainsi que tous documents et/ou avenants afférents à celle-ci et à son exécution.

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'intéressé.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-052 : Travaux de dépollution de l'étang de Maison Rouge à Gagny - Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif Fonds Vert mis en place pour accélérer la transition écologique dans les territoires, et plus précisément le volet portant sur la renaturation des villes et des villages,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu les résultats de la bathymétrie de l'étang de Maison Rouge,

Vu la note descriptive du projet,

Considérant la volonté de la Ville de Gagny d'améliorer la gestion des eaux pluviales par l'augmentation du volume de rétention du grand étang de Maison Rouge après traitement et de l'assainir afin de développer une plus grande diversité d'habitats naturels et donc un nouvel écosystème de biodiversité,

Considérant que le coût global prévisionnel des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle) pour cette opération avait été estimé à 1 400 000,00 € HT,

Considérant que le projet de la Ville de Gagny portant sur les travaux de dépollution de l'étang de Maison Rouge s'inscrit pleinement dans la thématique du Fonds Vert liée à la renaturation des villes et des villages,

Considérant que le dossier de demande de subvention déposé en avril 2025 sur la plateforme numérique « démarches-simplifiées.fr » n'a pas pu être instruit avant la clôture de la gestion 2025,

Considérant la proposition faite par la Préfecture de Seine-Saint-Denis à la Ville de Gagny de renouveler sa candidature au titre de l'édition 2026,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'approuver le projet portant sur les travaux de dépollution de l'étang de Maison Rouge à Gagny.

2- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Vert, édition 2026, pour la réalisation de ce projet.

3- d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Projet	Estimation du projet en € HT	Montant sollicité au titre du Fonds Vert 2026	Autres aides publiques sollicitées	Montant à la charge de la Ville
Travaux de dépollution de l'étang de Maison Rouge à Gagny	1 400 000,00 € (travaux de la tranche ferme + travaux de la tranche optionnelle)	560 000,00 €	Conseil Régional : 200 000,00 € Métropole du Grand Paris : 360 000,00 €	280 000,00 €

4- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la demande de subvention et à son exécution.

5- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au service instructeur des dossiers Fonds Vert de la Préfecture et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

6- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-053 : Création de postes liés à l'accroissement saisonnier d'activité

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-23 2,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget 2026 de la collectivité,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 avril 2026,

Considérant l'accroissement de l'activité durant la période estivale dans certains services, il y a lieu de créer 18 postes (19 mois) de la façon suivante :

- 4 postes d'adjoints techniques au centre technique municipal pour soutenir l'activité de l'équipe du fait notamment de l'organisation des estivales et les travaux d'aménagement de l'école Victor Hugo et Lavoisier, chacun pour 1 mois (2 en juillet et 2 en août),
- 1 poste d'adjoint administratif au centre de santé pour garantir l'accueil des patients, le service dentaire reste très actif tout l'été, 1 mois (août),
- 4 adjoints administratifs à l'accueil population et à la Mairie Annexe, afin de soutenir l'activité au regard des 2 000 inscriptions scolaires et péri scolaires de la rentrée 2026 ainsi que la mise à jour des listes électorales, chacun pour 1 mois (2 en juillet, 2 en août),
- 2 adjoints techniques au service des sports pour assurer l'accueil des associations et des centres sociaux au sein des équipements sportifs, ainsi que les travaux d'entretien de ces derniers, chacun pour 1 mois (1 en juillet, 1 en août),
- 4 postes d'adjoints techniques au service des espaces verts pour faire face à l'accroissement de travail du fait de la saison, en désherbage, tonte, arrosage, entretien des espaces publics, chacun pour 1 mois (2 en juillet, 2 en août),
- 1 adjoint administratif à la direction des ressources humaines afin d'assurer des missions de classement, de destruction et de préparation à l'archivage, 2 mois (juillet et août),
- 1 adjoint technique à la reprographie afin de soutenir l'activité du service au mois d'août qui reste une période intense de préparation de la rentrée, 1 mois (août),
- 1 adjoint administratif au conservatoire pour soutenir l'activité d'accueil durant la période d'inscription pour la saison 2026-2027, 1 mois (juin),

Considérant la nécessité de fixer la rémunération des agents recrutés,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- de créer les 18 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs à temps plein,

2- d'autoriser le recrutement sur ces emplois non permanents d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération,

3- de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- Sur la base de l'indice majoré 366 du 1^{er} échelon d'adjoint technique ou d'adjoint administratif territorial.
- Au traitement indiciaire, s'ajouteront uniquement l'indemnité de résidence et les congés payés lorsqu'ils ne seront pas pris.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

4- d'adresser ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

5- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-054 : Fixation du taux de rémunération des vacataires du théâtre et du cinéma municipal

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 38	
Contre 0	
Abstentions 5	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la délibération relative aux conditions de rémunération des caissières, hôtesse, habilleuses, en date du 9 avril 2001,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 avril 2026,

Considérant que la collectivité a la volonté d'assurer une meilleure lisibilité des vacations au sein du théâtre et du cinéma municipal en créant des taux distincts pour les fonctions de caissiers/hôtesse et de projectionnistes,

Considérant que la volonté définir deux niveaux de missions, tenant compte du degré d'expertise et de l'expérience professionnelle requise pour les fonctions de projectionnistes : le niveau 1 de projectionniste correspond à un taux à hauteur du SMIC pour les vacataires projectionnistes détenant une expérience de moins de 3 ans dans le métier de projectionniste et le niveau 2 correspond au SMIC * 1.33 pour les vacataires expérimentés ou diplômé du CAP opérateur projectionniste ou technicien d'exploitation cinématographique,

Considérant la volonté de fixer trois niveaux de taux horaire de rémunération, pour chaque fonction, selon l'heure d'exercice : taux de jour, taux de dimanche et jours fériés et taux de nuit (à partir de 22 heures),.

Considérant qu'il convient de maintenir le taux de nuit à 24.75€ jusqu'à ce que le montant après application du coefficient dépasse ce montant pour le vacataires Caissier /hôtesse et projectionniste de niveau 1,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville », consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. d'approuver la création d'un taux de rémunération des vacataires pour les projectionnistes expérimentés et non expérimentés,
2. de fixer la rémunération des vacations comme indiqué ci-après et de l'indexer au taux du SMIC en vigueur

Vacataires	Taux horaire de jour	Taux horaire du dimanche et jour férié	Taux horaire de nuit
Caissier/hôtesse	SMIC en vigueur (soit 12.02€ brut au 1 ^{er} janvier 2026)	SMIC en vigueur + majoration 2/3 (soit 20.03€ brut)	SMIC en vigueur + majoré de 100% (maintien à 24.75 € brut jusqu'à ce que le SMIC en vigueur majoré de 100% dépasse ce montant)
Projectionniste niveau 1	SMIC en vigueur (soit 12.02€ brut au 1 ^{er} janvier 2026)	SMIC en vigueur + majoration 2/3 (soit 20.03€ brut)	SMIC en vigueur + majoré de 100% (maintien à 24.75 € brut jusqu'à ce que le SMIC en vigueur majoré de 100% dépasse ce montant)
Projectionniste niveau 2	1.33 * SMIC en vigueur (soit 16€ brut au 1 ^{er} janvier 2026)	1.33 * SMIC en vigueur + majoration 2/3 (soit 26.67€ brut)	1.33 * SMIC en vigueur + majoré de 100% (soit 32€ brut)

3. de préciser que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2026
4. d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, du service comptable du Raincy.
5. de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants.

S'étant abstenu 5

Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA, Martin AZOULAY.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-055 : Modification du tableau des emplois

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L 313-1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 avril 2026,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Community Manager dans la catégorie B et

A de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Directeur adjoint ACM les cigales dans la catégorie C des filières animation et technique,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Référent des actions éducatives et de la protection de l'enfance dans la catégorie B et A de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles dans la catégorie C des filières technique, médico-sociale et animation,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Chargé d'accueil dans la catégorie C de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Professeur d'art dramatique à temps non complet dans la catégorie B de la filière culturelle – secteur enseignement artistique,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste d'Adjoint au directeur général des services techniques chargé du patrimoine bâti dans la catégorie A de la filière technique,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Gestionnaire recrutement dans la catégorie C de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Gestionnaire formation dans la catégorie C de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste d'Agent d'accueil dans la catégorie C de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer quatre postes de Gestionnaire carrière paie dans la catégorie C et B de la filière administrative,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Responsable santé et prévention dans la catégorie B et A des filières administrative et technique,

Considérant la nécessité pour la collectivité de créer un poste de Chargé de la prospective et des analyses RH dans la catégorie B et A des filières administrative et technique,

Considérant l'avis de la Commission « Gouvernance de la Ville » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. de créer les emplois permanents suivants :

- un poste de Community Manager dans la catégorie B et A de la filière administrative,
- un poste de Directeur adjoint ACM les cigales dans la catégorie C des filières animation et technique,
- un poste de Référent des actions éducatives et de la protection de l'enfance dans la catégorie B et A de la filière administrative,
- un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles dans la catégorie C des filières technique, médico-sociale et animation,
- un poste de Chargé d'accueil dans la catégorie C de la filière administrative,
- un poste de Professeur d'art dramatique à temps non complet dans la catégorie B de la filière culturelle – secteur enseignement artistique,
- un poste d'Adjoint au directeur général des services techniques chargé du patrimoine bâti dans la catégorie A de la filière technique,
- un poste de Gestionnaire recrutement dans la catégorie C de la filière administrative,
- un poste de Gestionnaire formation dans la catégorie C de la filière administrative,
- un poste d'Agent d'accueil dans la catégorie C de la filière administrative,

- quatre postes de Gestionnaire carrière paie dans la catégorie C et B de la filière administrative,
- un poste de Responsable santé et prévention dans la catégorie B et A des filières administrative et technique,
- un poste de Chargé de la prospective et des analyses RH dans la catégorie B et A des filières administrative et technique.

2. de supprimer les emplois permanents suivants :

- un poste de Directeur adjoint ACM les cigales dans la catégorie C de la filière animation,
- un poste de Responsable du service scolaire dans la catégorie B et A de la filière administrative,
- un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles dans la catégorie C des filières technique et médico-sociale,
- un poste de Directeur du patrimoine bâti dans la catégorie A de la filière technique,
- quatre postes de Gestionnaire carrière paie dans la catégorie C de la filière administrative,

3. d'adopter les modifications suivantes au tableau des emplois :

CRÉATIONS D'EMPLOIS					
Direction/Service	Emploi	ETP	Nombre	Catégorie	Cadre(s) d'emplois
Direction de la communication et des relations publiques	Community Manager	1	1	B et A	Filière administrative : Rédacteur et Attaché territoriaux
Direction de l'éducation et des sports	Directeur adjoint ACM les cigales	1	1	C	Filières animation et technique : Adjoint d'animation et Agent de maîtrise territoriaux
Direction de l'éducation et des sports	Référent des actions éducatives et de la protection de l'enfance	1	1	B et A	Filière administrative : Rédacteur et Attaché territoriaux
Service de la propreté des bâtiments	Agent spécialisé des écoles maternelles	1	1	C	Filières technique, médico-sociale, animation : Adjoint technique, ATSEM, Adjoint d'animation territoriaux
Maison de l'emploi	Chargé d'accueil	1	1	C	Filière administrative : Adjoint administratif territorial
Conservatoire	Professeur d'art dramatique (5h30)	0.275	1	B	Filière culturelle – secteur enseignement artistique : Assistant territorial d'enseignement artistique
Direction générale des services techniques	Adjoint au DGST chargé du patrimoine bâti	1	1	A	Filière technique : Ingénieur territorial
Direction des ressources humaines	Gestionnaire recrutement	1	1	C	Filière administrative : Adjoint administratif territorial
Direction des ressources humaines	Gestionnaire formation	1	1	C	Filière administrative : Adjoint administratif territorial
Direction des ressources humaines	Agent d'accueil	1	1	C	Filière administrative : Adjoint administratif territorial
Direction des ressources	Gestionnaire carrière	1	4	C et B	Filière administrative : Adjoint

humaines	paie				administratif et Rédacteur territoriaux
Direction des ressources humaines	Responsable santé et prévention	1	1	B et A	Filières administrative et technique : Rédacteur, Attaché, Technicien et Ingénieur territoriaux
Direction des ressources humaines	Chargé de la prospective et des analyses RH	1	1	B et A	Filières administrative et technique : Rédacteur, Attaché, Technicien et Ingénieur territoriaux
SUPPRESSIONS D'EMPLOIS					
Direction/Service	Emploi	ETP	Nombre	Catégorie	Cadre(s) d'emplois
Direction de l'éducation et des sports	Directeur adjoint ACM les cigales	1	1	C	Filière animation : Adjoint d'animation territorial
Direction de l'éducation et des sports	Responsable du service scolaire	1	1	B et A	Filière administrative : Rédacteur et Attaché territoriaux
Service de la propreté des bâtiments	Agent spécialisé des écoles maternelles	1	1	C	Filières technique et médico-sociale : Adjoint technique et ATSEM territoriaux
Direction du patrimoine bâti	Directeur	1	1	A	Filière technique : Ingénieur territorial
Direction des ressources humaines	Gestionnaire carrière paie	1	4	C	Filière administrative : Adjoint administratif territorial

4. d'adresser ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

5. de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-056 : Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire ou non alimentaire pour le mois de décembre 2026

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 38	
Contre 5	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 3132-26 et suivants et R. 3132-21,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la délibération 2025-141 du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 portant sur la dérogation au repos dominical pour les dimanches 11 janvier, 1^{er} février, 28 juin, 19 juillet et 13 décembre 2026,

Vu la délibération CM2025/12/12/39 du Conseil Métropolitain du 12 décembre 2025 accordant la dérogation au repos dominical demandée par la Commune pour l'année 2026,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal,

Considérant l'importance des ouvertures dominicales pour l'activité commerciale et le développement économique sur la commune de Gagny,

Considérant que le personnel ainsi employé bénéficiera du repos compensatoire et, le cas échéant, des majorations de salaire prévues par les conventions collectives en vigueur,

Considérant les demandes d'ouvertures exceptionnelles formulées pour les dimanches 20 et 27 décembre 2026,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville solidaire » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle pour les commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire ou non alimentaire, les dimanches 20 et 27 décembre 2026,

2- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire ou non alimentaire.

3- d'adresser ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

4- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à la majorité par 38 voix pour, 5 voix contre et abstention 0.

Ayant voté contre 5

Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA, Martin AZOULAY.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-057 : Sollicitation de Tickets Loisirs auprès de la Région Ile-de-France

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-2, L. 1811-2, L. 5219-2 et suivants,

Vu le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances », adopté par le CR 2017-55 du 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs,

Considérant la volonté de la commune de Gagny d'encourager et développer le recours aux tickets-loisirs,

Considérant que l'octroi de tickets-loisirs permettra de favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs des jeunes inscrits à l'Accueil Collectif de Mineurs de l'Espace Ressources Jeunesse, durant les vacances d'été,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville solidaire » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1- d'autoriser** Monsieur le Maire à faire une demande de tickets-loisirs auprès de la Région Île de France.
- 2- d'autoriser** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions et tout document afférent avec le Conseil régional d'Île de France et les organismes gestionnaires des sites de loisirs.
- 3- d'adresser** ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.
- 4- de préciser** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-058 : Convention "Coup de pouce animation"

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et de directeur en accueil collectif de mineurs,

Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) constitue un premier levier d'accès aux métiers de l'animation et représente une étape déterminante dans un parcours professionnel,

Considérant une demande régulière d'informations concernant cette formation ainsi que les aides financières associées,

Considérant que l'aide apportée s'inscrit dans la politique municipale à destination de la jeunesse,

Considérant la nécessité d'établir une convention afin de préciser les engagements entre le jeune et la commune de Gagny,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville solidaire » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1- **d'**approuver le contenu de la convention entre la commune de Gagny et le candidat,
- 2- **d'**autoriser le Maire ou son Adjointe déléguée à signer le cas échéant, les conventions et tout document afférent, tout éventuel avenant.
- 3- **d'**adresser ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.
- 4- **de** préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-059 : Convention "Engagé pour le permis"

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'établir une convention afin de préciser les engagements entre le jeune et la commune de Gagny,

Considérant l'avis de la commission « La Ville solidaire » consultée,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

1- d'approuver le contenu de la convention entre la commune de Gagny et le candidat,

2- d'autoriser le Maire ou son Adjointe déléguée à signer le cas échéant, les conventions et tout document afférent,

3- d'adresser ampliation au service du contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-Saint-Denis et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

4- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-060 : Contribution communale obligatoire relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée MERKAZ HATORAH pour l'année scolaire 2025/2026

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 38	
Contre 5	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2321-2,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L. 442-5,

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, dite « loi CARLE »,

Vu la circulaire n°2012-25 du 15 décembre 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération n°2017-51 du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2017 relative à l'actualisation de la participation aux écoles privées,

Vu la délibération n° 2021-067 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2021 portant actualisation de la participation financière aux écoles privées pour leurs dépenses de fonctionnement,

Vu le contrat d'association signé le 31 janvier 2014 entre l'école MERKAZ HATORAH et l'Etat,

Considérant que la Ville de Gagny doit participer aux frais de fonctionnement des élèves inscrits dans un établissement privé ayant conclu un contrat d'association avec l'Etat,

Considérant que l'école MERKAZ HATORAH dénombre pour l'année scolaire 2025/2026, 113 élèves de maternelle et 169 élèves d'élémentaire,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'autoriser le versement de la contribution communale obligatoire de fonctionnement de l'école MERKAZ HATORAH, ayant son siège administratif, sis 92-94 chemin des Bourdons à Gagny, pour l'année scolaire 2025/2026 pour un montant de 253 385 €.

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'Établissement

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à la majorité par 38 voix pour, 5 voix contre et abstention 0.

Ayant voté contre 5

Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA, Martin AZOULAY.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-061 : Contribution communale obligatoire relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée SAINTE JEANNE D'ARC pour l'année scolaire 2025/2026

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 38	
Contre 5	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2321-2,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L. 442-5,

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, dite « loi CARLE »,

Vu la circulaire n°2012-25 du 15 décembre 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu x la délibération n°2017-51 du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2017 relative à l'actualisation de la participation aux écoles privées,

Vu la délibération n° 2021-067 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2021 portant actualisation de la participation financière aux écoles privées pour leurs dépenses de fonctionnement,

Vu le contrat d'association signé le 1er septembre 2008 entre l'école SAINTE JEANNE D'ARC et l'Etat,

Considérant que la Ville de Gagny doit participer aux frais de fonctionnement des élèves inscrits dans un établissement privé ayant conclu un contrat d'association avec l'Etat,

Considérant que l'école SAINTE JEANNE D'ARC dénombre pour l'année scolaire 2025/2026, 56 élèves de maternelle et 132 élèves d'élémentaire,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'autoriser le versement de la contribution communale obligatoire de fonctionnement de l'école JEANNE D'ARC, ayant son siège administratif, sis 12 avenue Leon Bry à Gagny, pour l'année scolaire 2025/2026 pour un montant de 154 520 €

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'Établissement.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à la majorité par 38 voix pour, 5 voix contre et abstention 0.

Ayant voté contre 5

Fabrice OLIVET, Aline GAULPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA, Martin AZOULAY.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-062 : Attribution de subventions aux associations de la commune de Gagny

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent attribuer des subventions à des associations dès lors que ces dernières présentent un intérêt public local,

Considérant que sur la commune de Gagny, de nombreuses associations agissent en des domaines variés, aussi bien pour la vie sportive, sociale ou encore environnementale,

Considérant qu'il est ainsi proposé d'attribuer des subventions aux associations concernées,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les Familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres des Bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer les subventions communales conformément au tableau ci-après, pour un montant total de 52 600 € au titre de l'année 2026.

DÉNOMINATION	MONTANT 2026
A CROCH CHŒUR	600,00 €
AFMG - ASSOCIATION DES FIGURINISTES & MAQUETTISTES DE GAGNY	200,00 €
AJST	10 000,00 €
AMANI DAHLIAS	300,00 €
AMICALE DES MÉDAILLÉS & DÉCORÉS DU TRAVAIL	200,00 €
AMICALE DES POLICIERS DE GAGNY	1 000,00 €
ARPEI	2 000,00 €
ASSOCIATION 17	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES DAHLIAS	1 000,00 €
CGCV - COMMERÇANTS GAGNY CŒUR DE VILLE	1 800,00 €
CMCL - SECTION PLONGÉE SOUS-MARINE (LA PALANQUÉE)	1 500,00 €
COMITÉ DE JUMELAGES DE GAGNY	800,00 €
DANSAGAGNY	400,00 €
DES SI DES LA	400,00 €
ENTENTE GABINIENNE DE JUDO	16 000,00 €
FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE-MAROC & TUNISIE	500,00 €
GAGNY DE FIL EN AIGUILLE	300,00 €
GAGNY ESCRIME LE CONTRE-TEMPS	2 000,00 €
GVCV - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU CHEMIN VERT	1 000,00 €
L'ANNEAU DE MÉLIAN	100,00 €
LE CLUB DES ENTREPRENEUSES	1 000,00 €
LES DRÔLES EN GRÔLES	1 000,00 €
LOISIRS & ARTISANAT	1 000,00 €
MICROTEL	2 000,00 €
PATATI PATATA PATCH	300,00 €
SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL - CONFÉRENCE SAINT-GERMAIN	1 000,00 €
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE GAGNY	3 500,00 €
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU RAINCY & DU PAYS DE L'AULNOYE	800,00 €
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE	300,00 €

SOUVENIR FRANÇAIS	500,00 €
UNE ACTION UN SOURIRE	1 000,00 €
	52 600,00 €

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et aux associations concernées.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE de GAGNY" at the top and "D 93 Seine-Saint-Denis D 93" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink.



Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-063 : Subvention à la Caisse des Écoles sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.212-10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec les associations et la Caisse des Écoles de Gagny,

Considérant que la Caisse des Écoles est un établissement public qui vise à favoriser la scolarisation, à développer des actions éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif entre la Caisse des Écoles et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient la Caisse des Écoles qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Président ou Membres du Bureau de la Caisse des écoles ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1-** d'attribuer à la Caisse des Écoles une subvention pour un montant de 280 000 € au titre de l'année 2026,
- 2-** d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à la Caisse des Écoles.
- 3-** de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-064 : Subvention à l'Union Sportive Municipale de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec l'Union Sportive Municipale de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec l'Union Sportive Municipale de Gagny et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer à l'Union Sportive Municipale de Gagny une subvention d'un montant de 200 000 € au titre de l'année 2026,

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-065 : Subvention au Handball Club de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec le Handball Club de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec le Handball Club de Gagny et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer au Handball Club de Gagny une subvention d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2026,

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-066 : Subvention à la Mission Locale - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	<u>Présents :</u>
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	<u>Absents excusés représentés :</u> Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	<u>Absents excusés non représentés :</u> .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec les associations et la Caisse des Écoles de Gagny,

Vu la délibération n°2025-089 du 25 septembre 2025 portant sur l'avenant à la convention d'objectifs avec la Mission locale de Gagny-Villemomble – Les Pavillons-sous-bois pour la mise à disposition d'un accès à internet et à la téléphonie,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec la Mission locale et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1- d'attribuer** à la Mission Locale une subvention pour un montant de 50 000 € au titre de l'année 2026,
- 2- d'adresser** ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.
- 3- de préciser** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-067 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec les associations et la Caisse des Écoles de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec l'Amicale du Personnel de la Ville de Gagny et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer à l'Amicale du Personnel de la Ville de Gagny une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2026,

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association concernée.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-068 : Subvention au Centre Socioculturel les Hauts de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec les associations et la Caisse des Écoles de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec le Centre Socioculturel Les Hauts de Gagny et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres des Bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer au Centre Socioculturel Les Hauts de Gagny une subvention d'un montant de 201 300 € au titre de l'année 2026,

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-069 : Subvention au Centre Socioculturel les Épinettes - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec les associations et la Caisse des Écoles de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec le Centre Socioculturel Les Épinettes et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1- d'attribuer** au Centre Socioculturel Les Épinettes une subvention pour un montant de 210 000 € au titre de l'année 2026,
- 2- d'adresser** ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.
- 3- de préciser** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-070 : Subvention au Syndicat d'Initiative de Gagny - Association sous convention d'objectifs de la commune de Gagny

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés : .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-117 du 6 décembre 2021 portant approbation des conventions d'objectifs pour l'année 2021 avec le Syndicat d'Initiative de Gagny,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention d'objectif avec le Syndicat d'Initiative de Gagny et la Ville de Gagny,

Considérant que la commune soutient cette association qui représente un intérêt public local,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Les Conseillers Municipaux, Présidents ou Membres du Bureau de l'association concernée ne prennent pas part au vote et au débat.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'attribuer au Syndicat d'Initiative de Gagny une subvention d'un montant de 28 000 € au titre de l'année 2026,

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy et à l'association.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-071 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Yaninga pour sa participation à la fête de la Musique 2026

Date de la convocation 15 mai 2026	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarrafa DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEADEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association YANINGA,

Considérant que l'association YANINGA, dont le siège est situé à Gagny, œuvre pour la promotion des cultures musicales et des arts vivants, en favorisant le partage, la diversité culturelle et le lien social,

Considérant que cette association a été sollicitée dans le cadre de la programmation de la Fête de la Musique 2026 pour proposer un spectacle de type Afro Fusion,

Considérant que ce projet artistique, mêlant rythmes africains et influences contemporaines, contribue à la diversité de l'offre culturelle municipale et à l'animation du territoire,

Considérant que la participation de l'association nécessite la mobilisation d'artistes professionnels ainsi que la prise en charge de frais liés au transport, à l'hébergement et aux répétitions,

Considérant que le budget global du projet s'élève à 1 200 € et que l'association mobilise des financements propres et des contributions extérieures,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la commune, d'un montant de 700 €, est indispensable à la réalisation de cette prestation,

Considérant que cette initiative participe à la réussite de la Fête de la Musique, manifestation fédératrice et accessible à tous les publics,

Considérant qu'il convient d'accompagner les initiatives associatives locales contribuant au dynamisme culturel de la commune,

Considérant l'avis de la Commission « La Ville pour les familles »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **700 €** à l'association YANINGA, afin de contribuer à sa participation à la Fête de la Musique 2026.

2- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent à son exécution.

3- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

4- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au comptable public et à l'association YANINGA.

5- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY





Département de SEINE SAINT-DENIS
Arrondissement du RAINCY
Canton de GAGNY
Commune de GAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mai 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-072 : Désignation des représentants de la Commune de Gagny au sein de Collectivités forestières Île-de-France

Date de la convocation	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.
15 mai 2026	
Nombre de conseillers	Présents :
En exercice 43	Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Ashween SIVAKUMAR, Aïcha MEDJAOUI, Mireille BOURRAT, Guillaume FOURNIER, Marija VICOVAC, Thierry KITTAVINY, Elodie CUTARD, Philippe AVARE, Ibticem BOUKARI, Diarra DIALLO, Stéphane AUJÉ, Muriel BOUSSUGES, Loïc GUIHENEUF, Michel MARTINET, Régine GÉRARD, Pierre ARCHIMÈDE, Sylviane GUICHARD-LAIR, Karine PAINEAU, Catherine SEROT, Vincent CRÉACHEDEC, Jean LEOUÉ, Frédéric PUYRAIMOND, Nathalie GUESDON, Sylvie PEREIRA-SANTARÉM, Mehdi JOURNO, Khoumba DIARRA, Émilien MALANDA, Soufiane BENSERIDA, Julien AVARE, Ryanna ABOELMAGD, Samreen CHOUDHRY, Fabrice OLIVET, Aline GAULUPEAU, Anne-Marie GATHIÉ, Cédric PERALMA
Quorum 22	
Présents 37	
Représentés 6	
Votants 43	
Pour 43	
Contre 0	
Abstentions 0	
Le secrétaire de séance, Madame Samreen CHOUDHRY	Absents excusés représentés : Anthony MARQUES pouvoir à Guillaume FOURNIER, Georges GESTIN pouvoir à Mireille BOURRAT, Isabelle COHEN-SKALLI pouvoir à Bénédicte AUBRY, Sandrine MIMOUN pouvoir à Ibticem BOUKARI, Dorian COUSIN pouvoir à Ashween SIVAKUMAR, Martin AZOULAY pouvoir à Cédric PERALMA.
	Absents excusés non représentés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Collectivités forestières Île-de-France,

Vu l'adhésion de la commune à ladite fédération,

Considérant l'adhésion de la Commune à la fédération Collectivités forestières Île-de-France, membre de la Fédération nationale des Communes forestières,

Considérant la nécessité, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de désigner les représentants de la Commune appelés à siéger au sein des instances de ladite fédération,

Considérant que cette représentation permet à la Commune de participer aux réflexions et actions relatives à la gestion forestière, à la filière bois, à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant l'avis de la Commission « Ville verte » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'approuver la désignation des représentants de la Commune au sein de la fédération Collectivités forestières Île-de-France ;

2- de désigner :

- Monsieur Anthony MARQUES, en qualité de délégué titulaire ;
- Monsieur Rolin CRANOLY, en qualité de délégué suppléant ;

3- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, à Collectivités forestières Ile-de-France ;

4- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY

